

Les lois d'orientation et les grandes réformes

1975 : la réforme Haby

- A instauré le **collège unique** en unifiant les structures administratives du premier cycle en supprimant la distinction entre CES et CEG, qui deviennent tous des collèges.
- Unification des structures pédagogiques en mettant fin à l'organisation de la scolarité en filières, **les sections devenant « indifférenciées » = hétérogénéité établie**
- L'idée de la réforme était d'orienter les élèves en fonction de leurs aptitudes en fin de 3^e vers l'enseignement général, technique ou professionnel.
- Les conséquences de la massification de l'enseignement + l'hétérogénéité des publics scolaires (niveau et origine sociale), **entraînent des difficultés de gestion et d'adaptation à ces nouveaux élèves.**
- Les élèves âgés, redoublants, ou qui ont de mauvais résultats scolaires, sont souvent des enfants issus des catégories sociales les moins favorisées. Les procédés d'orientation ne sont donc pas satisfaisants.
- La qualité de vie dans les établissements ne convient pas toujours aux professeurs et aux élèves, notamment à cause du développement des incivilités.
- Le collège doit accueillir tous les enfants jusqu'à seize ans tout en préparant une partie d'entre eux à des études longues = **véritable ambiguïté**.

1982 : Alain Savary, « la rénovation du collège unique »

- Réelle démocratisation pour lutter contre les échecs scolaires et répondre aux nouvelles exigences sociales d'élévation du niveau de culture et de qualification professionnelle de la Nation
- L'accent est mis sur l'importance du travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire+ élaboration de projets éducatifs :
 - Adapter les programmes nationaux à la diversité des publics et des situations locales ;
 - Renforcer les liens entre l'élémentaire et le secondaire pour faciliter le passage en 6^e
 - Mettre en place un tutorat destiné à aider les élèves dans leur travail et leur vie scolaire
- L'application de la réforme uniquement sur la base du volontariat des établissements = diffusion réduite

1989 : la loi « Jospin », la loi d'orientation sur l'éducation

- Modifie largement le fonctionnement du système éducatif.
- Elle se compose d'un article fondamental, l'article premier : « **L'éducation est la première priorité nationale.** » = l'élève ou l'étudiant doit être un **acteur de sa propre orientation et non la subir**.
- Cette loi rappelle l'existence d'une « communauté éducative » (déjà affirmée par la loi Haby)
- Insiste sur la nécessité d'intégration des élèves et étudiants handicapés.
- Objectif : conduire l'ensemble d'une classe d'âge au niveau du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au brevet d'études professionnelles (BEP) et 80 % de la même classe d'âge au baccalauréat.
- La scolarité est organisée en **cycles**, trois pour le primaire, trois pour le collège, et des cycles plus ou moins nombreux au lycée selon les filières.
- Un **Conseil national des programmes** est mis en place pour donner des avis sur les programmes scolaires.
- Création des **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)**
- Les écoles, collèges et lycées sont tenus d'élaborer et d'appliquer un projet d'établissement qui détaille la mise en œuvre des objectifs nationaux et les adapte à la situation locale.
- La loi précise le statut des Greta en en faisant des groupements d'intérêt public.

1993-2005 : de François Bayrou à Ségolène Royal

Pour François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale (1993-1997), le problème n'est pas que le « **collège soit unique, mais uniforme donc injuste** ».

Mise en place du « nouveau contrat pour l'école » avec différentes mesures :

- Le collège est réorganisé en **trois cycles** (le cycle d'observation en 6^e, le cycle central 5^e/4^e, le cycle d'orientation 3^e).
- Des parcours diversifiés sont mis en place pour les élèves en difficulté, des études dirigées sont instaurées en 6^e et 5^e.
- Les emplois du temps sont modulés sur la semaine.
- Des enseignements sont prévus en effectifs allégés.
- La possibilité de choisir l'enseignement du latin dès la 5^e est prévue.

En 1998, la réforme des collèges lancée par Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire, s'appuie sur les conclusions du rapport du sociologue François Dubet.

Le rapport est favorable au maintien du « **collège pour tous** », réaffirme son rôle intégrateur, le principe de l'hétérogénéité des classes et refuse une orientation précoce.

Reforme autour de trois objectifs :

- La prise en compte de la diversité des élèves :

- L'articulation primaire-secondaire
- Dépistage des difficultés des élèves en début de CM2
- Favoriser la pluridisciplinarité en créant des travaux croisés en 4^e ;
- Instauration d'une « heure de vie de classe », tous les quinze jours, qui donnera lieu à l'élaboration d'une charte des droits et devoirs du collégien.
- Maintien de l'enseignement de l'éducation civique au collège et crée une épreuve au Brevet.

2005 : François Fillon, la loi d'orientation pour l'avenir de l'école

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école met en œuvre des priorités pour élever le niveau de formation des jeunes Français :

- Mieux garantir **l'égalité des chances** = tous les moyens doivent être mis en œuvre pour la promouvoir.
- Garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances aux élèves handicapés quelle que soit la nature de leur handicap
- Encourager les meilleurs à se dépasser.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'emploi.

La loi engage la modernisation de l'Éducation nationale selon trois axes :

- Mieux faire respecter les valeurs de la République,
- Mieux organiser les établissements et les enseignements,
- Mieux gérer le système éducatif.

Objectifs :

- 100 % des élèves aient acquis au terme de leur scolarité obligatoire un diplôme et une qualification reconnue ;
- 80 % d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat ;
- 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.
- Garantir l'acquisition d'un **socle commun des connaissances et des compétences** indispensables à chaque élève.

- Création du Haut **Conseil de l'éducation**

2009 : Luc Chatel et la réforme du lycée

Objectifs :

- Réduire les inégalités
 - Mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur
 - Les associer davantage à la vie de leur lycée,
 - Passer d'une orientation subie à une orientation choisie et réversible.
- Instauration de stages passerelles et de remise à niveau pendant les vacances scolaires

- Tutorat et accompagnement personnalisé.

Au cours du quinquennat, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Les internats d'excellence
- Les ERS (établissements de réinsertion scolaire)
- Le programme ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite)

2013 : Vincent Peillon, la loi de refondation de l'École de la République

La loi du 8 juillet « Les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive » = conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et réduction des inégalités.

- Premier degré = scolarisation des moins de 3 ans = dispositifs innovants « Plus de maîtres que de classes » dans les secteurs les plus difficiles
- Introduction d'une langue vivante obligatoire dès le CP
- Redéfinition des missions de l'école maternelle
- Renforcement des liens avec le collège.
- Création du service **public du numérique éducatif** qui mettra en ligne des ressources pédagogiques et des logiciels au service des enseignants, des élèves et de leurs parents
- Création des **écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**, qui seront chargées de la formation des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

- **Réforme des rythmes scolaires :**

Objectifs :

- Rééquilibrer la semaine scolaire pour rendre l'aménagement horaire mieux adapté aux capacités d'apprentissage des élèves.
- Journée de classe est raccourcie (3 heures 30 maximum par demi-journée)
- La mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC) permet de créer des temps individualisés d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques et mieux adapter l'enseignement à la diversité des élèves.

2016 : Najat Vallaud-Belkacem et la réforme du collège

« Mieux apprendre pour mieux réussir ».

Objectifs :

- Redéfinir les **compétences du socle commun** et le **contenu des programmes** pour les rendre plus lisibles, plus progressifs et plus

cohérents (trois domaines fondamentaux sont plus principalement concernés : le français, les mathématiques et l'histoire)

- Consacrer 20 % du temps de cours à de nouvelles **modalités pédagogiques** (pratique d'enseignements pluridisciplinaires pour renforcer le sens des apprentissages et engager les élèves dans des démarches collectives, accompagnement personnalisé (AP), travail en petits groupes).

2018 : Jean-Michel Blanquer et « l'École de la confiance »

Objectifs :

- Transmettre les savoirs fondamentaux
 - Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite
 - **Amplifier le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire**
 - 100 % de réussite à l'école primaire grâce à un enseignement renforcé du français et des mathématiques
 - Évaluations nationales des élèves de CP, CE1 et 6^e
 - Soutenir la réussite des élèves : dispositif « Devoirs faits »
 - La culture et la pratique artistique, clés essentielles de l'émancipation des élèves
- Préparer les élèves à leur avenir
 - Vers le nouveau baccalauréat général et technologique en 2021
 - Les premières évolutions de la classe de seconde
 - Transformer la voie professionnelle
 - Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle
 - Les internats, leviers d'égalité sociale et territoriale
 - Le numérique au service de l'École de la confiance
 - Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde
 - Mobilisation pour Paris 2024
- Rassembler autour de l'école
 - Faire respecter le principe de laïcité à l'École
 - Interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges
 - Le Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants
 - Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap
 - Mieux recruter et mieux former les professeurs
 - Mieux accompagner les professeurs tout au long de leur carrière
 - Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles

- Améliorer le bien-être des enfants à l'école
- Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves
- Transmettre la culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons
- Sécuriser les écoles et les établissements scolaires
- Une ambition pour tous les territoires

À l'école maternelle

- **Abaissement de l'obligation d'instruction à 3 ans** à la rentrée 2019

À l'école primaire

- **Dédoublage des classes de CP en réseaux d'éducation prioritaire** est amorcé
- Renforcement des mathématiques
- Renforcement du français

Au collège

- **Dispositif gratuit « Devoirs faits »** est initié en novembre 2017 : les horaires sont fixés par l'établissement en dehors des heures de cours en lien avec les parents. Le dispositif est encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du Service civique, et vise à l'égalité.
- Dématérialisation des demandes de bourses de collège de l'enseignement
- Augmentation des classes bi-langues et européennes est prévue.
- Utilisation du téléphone portable est interdite dans les écoles et les collèges.
- Pour l'orientation, le stage de 3^e est réaffirmé pour tous les collèges.

Au lycée général et professionnel

- **L'abandon des filières ES, L et S**, dans l'optique de l'instauration d'un « **nouveau bac** » dont la première session est prévue en juin 2021 (voir le dossier [Le « Bac 2021 »](#)) = Tous les élèves vont suivre un **enseignement scientifique et numérique** en Première et en Terminale.
- Relance des internats : « Internats d'excellence »
- Davantage d'heures consacrées à l'**orientation des lycéens**.
- En voie pro : développer ses partenariats (Fablab, pépinières d'entreprises, incubateurs et labos de recherche).

À tous les niveaux d'enseignement

- Une **stratégie de remédiation** avec : activités pédagogiques complémentaires à l'école élémentaire (APC), de l'accompagnement personnalisé (AP) au collège et au lycée, et des **stages de réussite durant les vacances scolaires de printemps et d'été**.
- L'accueil des enfants en situation de handicap et son amélioration sont une priorité. Toutes les formes de harcèlement doivent être combattues y compris avec une sensibilisation au risque des écrans. Le principe de laïcité à l'École et celui de l'égalité entre les filles et les garçons sont des valeurs cruciales.

Préparation concours CPE
<https://www.prepa-concours-cpe.fr>

Préparation concours CPE
<https://www.prepa-concours-cpe.fr>